



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris Proche
Couronne

10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04

DLE 13-1292

Nos réf. : Dossier n°75-2013-00072

Fr Vos réf. : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Affaire suivie par : Claire MAYET

claire.mayet@developpement-durable.gouv.fr

Ligne directe : 01 71 28 46 91

Courriel : spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 10 juin 2013

La chef du Service Police de l'Eau

à

DRIEA-IF / DIRIF

Service de Modernisation du Réseau

Département de Modernisation du Réseau Est

21-23 rue Miollis

75732 PARIS CEDEX 15

A l'attention de Messieurs DE MATTEIS et
CHEVROT

Avec accusé de réception

Objet : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : remplacement du dégrilleur du Bras de Gravelle à Saint-Maurice (94)

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet, un récépissé vous a été délivré en date du 19 avril 2013.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Un dossier de déclaration, une copie du récépissé et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de Saint-Maurice où cette opération doit être réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La chef du Service Police de l'Eau

Julie PERCELAY



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande